

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 12 novembre 2013**

Rappel de l'ordre du jour sur les points suivants:

**1) Informations du Président**

**2) Fonctionnement de l'établissement**

- DBM n°2
- Résultat du dialogue de gestion 2013
- Préparation du dialogue de gestion 2014
- Statuts de l'UFR 10
- Grandes orientations relatives aux statuts de l'université

**3) Questions pédagogiques**

- Point d'information sur la mise en œuvre de la réforme des nomenclatures ;
- Réflexion sur le cadrage de l'offre de formation pour la rentrée 2014 ;
- Convention ÉNA/Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne ;
- MOOC (information)

---

ETAIENT PRESENTS :

- PROFESSEURS :

M. BOUTRY Philippe  
M. BONNISSEAU Jean-Marc (procuration à M. Bernard TALLET à 17h10)  
Mme FLOUR Yvonne (procuration de Mme Anne FAGOT-LARGEAULT)  
M. JAFFRO Laurent  
M. TALLET Bernard  
Mme TEITGEN-COLLY Catherine  
M. WIGNIOLLE Bertrand (procuration à M. Jean-Marc BONNISSEAU à 16h45)

- AUTRES ENSEIGNANTS :

Mme ANDRO Armelle  
Mme BOILLOT Christine (procuration pour Mme Agnès FOIRET)  
Mme CHERIF BENMILED Héra  
Mme JACOBY Nadia  
Mme MONNIER Sabine  
Mme WERMESTER Catherine (procuration à Mme Armelle ANDRO à 17h05)

- B.I.A.T.S.S. :

Mme CHENIEUX Valérie (procuration à M. MARTIN Emilien à 18h)  
Mme ROBIN Catherine (procuration à M. SALESSE Benjamin à 17h45)

M. SALESSE Benjamin (procuration de Mme Valérie CHENIEUX et sa procuration à M. Emilien MARTIN à 17h30)

- ETUDIANTS :

M. GIRAUDO Florian  
M. MALAUSSENA François (procuration à M. FERRAND DE LA CONTE à 15h30)  
Mme BENSALÉM Sarah  
M. FERRAND DE LA CONTE Nicolas  
Mme SALLE DE CHOU Émeline  
Mme MOLEMBE Belinda  
M. MARTIN Emilien

- PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. D'ASPREMONT Claude

- MEMBRES DE DROIT:

Mme MAGNAUDET Anne  
M. HOARAU Jean-Gilles  
M. RIOU François

- INVITÉS:

Mme ISSAKIDIS Catherine  
M. RASOLOFOMISAEL (par procuration de Mme Nina VESPUCE)  
M. LESTANG PRECHAC Véronique  
Mme TAILLEBOT Françoise  
M. PETIT Jean-Robert  
M. MARCOU Gérard  
M. BOUCHERON Mathieu  
M. LOSTE René  
M. MARCEROU Philippe  
M. DAUSSANT Marc

MEMBRES REPRESENTÉS OU EXCUSES

- AUTRES ENSEIGNANTS :

Mme CHERIF BEN MILED Héla                      Procuration à Mme ANDRO Armelle  
Mme FOIRET Agnès                                      Procuration à Mme BOILLOT Christine

- PERSONNALITES EXTERIEURES :

Mme ALEXANDRE-BAILLY Frédérique  
Mme FAGOT-LARGEAULT Anne                      Procuration à Mme FLOUR Yvonne

<b><u>Procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2013</u></b>
---

La séance débute à 14h45.

## **1 – Informations du Président**

### Mission présidentielle sur la restructuration des UFR et composantes de Droit

Le Président BOUTRY informe que cette commission est entrée en fonction le 5 novembre 2013. Elle est co-présidée par Grégoire LOISEAU et Dominique ROUSSEAU. Elle comprend également Yvonne FLOUR, Soraya MESSAI-BAHRI au titre des enseignants ainsi que Frédérique BAUDIER et Catherine MAZAUD au titre des personnels BIATSS.

Cette mission présidentielle entendra l'ensemble des acteurs impliqués dans l'enseignement du Droit à Paris 1, ainsi que les représentants des autres familles disciplinaires de l'université. Elle devra notamment réfléchir aux questions relatives à la gouvernance, aux comités consultatifs scientifiques, aux comités de sélection, ainsi que sur la question de pluralité des écoles doctorales. Les aspects administratifs et scientifiques seront également étudiés.

La mission rendra ses conclusions au printemps. Celles-ci seront examinées successivement par le comité technique, le conseil académique et le conseil d'administration de l'université. Si des modifications doivent être décidées, celles-ci entreront en application à la rentrée 2016.

Le Président explique qu'il faudra également examiner les questions d'équilibre au sein de l'université en cas de regroupement des composantes de Droit.

### Commémorations de la grande guerre

Le Président informe avoir assisté au discours du Président François HOLLANDE à l'Élysée sur la commémoration de la Grande Guerre. Un discours qu'il juge très consensuel. Toutefois, il rappelle que cette commémoration occupe une place particulière dans notre université puisque plusieurs enseignants font partie du conseil scientifique de la mission du centenaire.

L'université participera également à cet événement à sa façon en organisant des colloques et des expositions. Philippe BOUTRY explique qu'il y a là un enjeu pour l'ensemble de l'université, le sujet touchant l'ensemble des disciplines.

## **2 – Fonctionnement de l'établissement**

### DBM n°2

En préambule, le Président fait le constat d'un écart de deux millions d'euros entre les loyers demandés par l'université et ce que la tutelle lui verse. Philippe BOUTRY appelle donc la tutelle à ses responsabilités.

Bernard TALLET présente la DBM n°2 pour l'exercice 2013. Il rappelle que l'université est toujours sous tutelle rectorale et qu'à ce titre, le Recteur arrête les décisions budgétaires de l'établissement. Il rappelle également que la présentation de cette DBM est la dernière étape de cet exercice budgétaire, avant la présentation du budget primitif 2014 lors du conseil d'administration du 17 décembre.

Il explique cependant qu'il souhaite qu'il n'y ait pas de vote formel du conseil sur cette DBM car les documents sont arrivés hors délai au Rectorat. De plus, pour des raisons de calendrier, le rendez-vous demandé par l'université au Rectorat pour évoquer le budget 2014 ne pourra se tenir que le 20 novembre 2013.

Il annonce également que cette DBM n'a aucune incidence sur le budget de la bibliothèque Cujas et qu'elle apporte quelques modifications mineures au budget de la bibliothèque de la Sorbonne.

Pour Bernard TALLET, il s'agit d'une DBM « technique » dont le montant s'élève à 4 millions d'euros. Le nouveau budget 2013 est ainsi réduit, s'élevant désormais à 215,9 millions d'euros.

Parmi les éléments importants, il souligne l'augmentation de 300 000 euros de la compensation de la tutelle pour les loyers de l'IAE. Le reste des modifications résulte essentiellement des recrutements par les concours Sauvadet ainsi que du recrutement d'un PR à l'UFR 06.

Il note une diminution de 1,5 millions d'euros au titre des travaux de désamiantage de PMF, ceux-ci ayant été reportés (500000 euros pour été 2014 et 1 million pour 2015). Ce sont donc des ajustements techniques.

La seule dimension politique de la DBM est la réduction à hauteur de 700 000 euros de la masse salariale. Trois cent mille euros résultent ainsi des ajustements sur les contrats doctoraux, tandis que 400000 euros proviennent des économies réalisées via les mesures de rééchelonnement de postes prises par l'université. Cette somme sera en partie réutilisée pour alimenter la section de fonctionnement.

Cette situation traduit la réalité du déficit structurel de Paris 1. La dotation, trop juste, ne permet pas à l'université de tenir le fonctionnement quotidien de l'établissement sur un exercice complet sans piocher dans ses ressources propres. L'université est extrêmement mal dotée. Il en résulte une incapacité à dégager des marges pour l'investissement.

Même si des progrès évidents ont été fait en matière de gestion, la situation de l'université demeure extrêmement difficile.

René LOSTE ajoute que le ministère a également accordé une subvention de 280 000 euros au titre de travaux d'investissement pour l'accès des locaux aux personnes en situation de handicap. Cette somme sera inscrite en 2013 mais dépensée en 2014. S'il reconnaît que l'établissement est en retard, il déclare que d'autres établissements sont dans des situations encore moins confortables. Pour la première fois, la diminution de la masse salariale va permettre de ré-abonder la section « investissement ». S'agissant des investissements d'avenir, il prévient qu'il n'y aura pas moins d'argent versé à l'établissement mais qu'il s'agit seulement d'un recalibrage des sommes versées.

Jean-Gilles HOARAU explique que l'université sort d'une longue et grave maladie. Il constate que l'amélioration est en cours, mais que des efforts seront encore à faire en 2014 et 2015 pour être véritablement en voie de guérison. Il insiste également sur le fait que l'insuffisance de la dotation lors du passage aux RCE en 2011 est la source des ennuis de l'université.

Sabine MONNIER demande si des avancées ont été faites concernant les loyers de l'IAE. Le Président lui répond qu'un accord général a été à peu près trouvé avec l'IAE excepté sur la redevance pour la part des

locaux qu'elle occupe rue Broca. Un constat de désaccord a été établi, nécessitant un arbitrage de la tutelle. Bernard TALLET précise que si la question de la redevance reste le point d'achoppement entre les deux parties, un accord global a été trouvé pour l'ensemble des autres questions « matérielles ». Plusieurs dossiers ont été clarifiés, comme celui du financement des fonctions supports. Sur ce point, un rééquilibrage a été décidé, la participation de l'IAE devant passer de 170 000 à 300 000 euros par an.

S'agissant de la redevance de la rue Broca, Bernard TALLET explique que l'enjeu pour Paris 1 est de sortir le ministère de la négociation linéaire. Et d'obtenir un réajustement de la dotation pour les loyers de l'université qui tient compte intégralement de la situation des locaux de la rue Broca. En clair, il déclare craindre que la compensation versée par le ministère au titre de l'emprunt pour les locaux de la rue Broca soit reversés à l'IAE pour payer sa redevance à Paris 1, alors même que l'université espère obtenir les deux (compensation ministère et redevance de l'IAE).

Benjamin SALESSE s'inquiète des problèmes des locaux de la rue Michelet, informant que certains collègues se plaignent de ne pas avoir de chauffage dans les locaux. Le Président BOUTRY et Bernard TALLET expliquent que le bâtiment est géré par Paris IV qui s'est engagée à régler ce problème dans les meilleurs délais.

A défaut de vote, le Président demande un avis favorable pour transmission de la DBM au recteur chancelier de Paris. Celui-ci est accordé à l'unanimité (1 abstention).

Bernard TALLET souhaite que le conseil d'administration se mette en conformité avec la décision prise lors de sa réunion du mois d'avril et qu'à l'instar des DU, un taux de 15% soit appliqué aux diplômés en apprentissage financés par les CFA afin de participer aux frais généraux de l'université. La proposition est approuvée à l'unanimité.

#### Politique indemnitaire des BIATSS

Yvonne FLOUR explique qu'en pratique l'université revalorise les primes des agents chaque année. Cela se fait de deux façons : par une prime de fin d'année et par l'application d'un taux de revalorisation appliquée aux primes de l'année suivante. Ce procédé a été appliqué jusqu'en 2012, date à laquelle le montant était de 5% pour les agents de catégorie C et de 2,2% pour les autres agents. En 2013, pour des raisons budgétaires, cette revalorisation n'a pas été appliquée.

Lors du dernier comité technique, l'université a proposé la revalorisation des primes versées en 2012 d'un montant de 5% et de 2,2% au titre des rattrapages de ce qui n'a pas été versé l'an passé. Par ailleurs, il a été proposé que soient appliqués des taux de 5% pour les catégories C et de 3% pour les catégories B et A au titre de l'année 2013.

Autrement dit, les agents percevront en fin d'année le rattrapage de ce qui n'a pas été versé l'année passée. La seconde revalorisation sera répercutée à l'ensemble des primes mensuelles touchées par les agents titulaires de l'université. Les personnels de bibliothèque, compte tenu de la particularité de leur statut, percevront cette revalorisation d'une manière un peu différente. Toutefois, l'ensemble des catégories C, quelle que soit leur filière, percevront la même chose.

S'agissant des personnels non-titulaires sur emploi pérenne, aucune prime statutaire n'étant prévue, ils toucheront une prime de 450 euros en fin d'année. Quelle que soit la catégorie de rattachement.

Yvonne FLOUR explique qu'une réflexion à plus long terme devra être menée dans les prochains mois sur la question de la politique indemnitaire des personnels BIATSS à l'université. Celle-ci devra être menée avec une logique un peu moins empirique que celle qui a prédominé jusqu'à présent. En outre, elle souhaiterait que les responsabilités afférentes à chaque poste soient mieux reconnues.

Catherine BARCZI-ISSAKIDIS reconnaît aussi que le régime indemnitaire pratiqué par l'université est assez bas, ce qui rend l'université peu attractive en matière de recrutement.

A ce propos, François RIOU regrette que l'Etat demande aux établissements autonomes de prendre à leur charge la politique indemnitaire que lui-même n'est plus capable de mener.

Laurent JAFFRO demande ce qu'il en est de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA). François RIOU lui explique qu'elle ne concerne que les personnels qui ont atteint le dernier échelon de leur grade depuis trois ans. Elle n'a donc pas véritablement d'impact budgétaire et est intégrée dans la partie subventions de la masse salariale.

Interrogée par Benjamin SALESSE, Catherine BARCZI-ISSAKIDIS explique qu'avant les RCE, le reliquat de budget non-dépensé était reversé aux agents BIATSS de manière assez égalitaire. Désormais, cela n'est plus possible. Ce système a été notamment remplacé par un système de primes particulières, qui viennent récompenser des agents ayant été largement sollicités au-delà des 35 heures statutaires dans le cadre de certaines missions.

François RIOU explique qu'une prime particulière sera également accordée aux personnels de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne pour leur implication dans le chantier du déménagement et du réaménagement des locaux, dans la limite d'une enveloppe de 25000 euros.

Le principe est approuvé à l'unanimité.

#### Comité d'hygiène et sécurité (CHSCT) commun à l'IAE et Paris 1

François RIOU explique que la loi oblige les établissements à se doter d'un CHSCT. L'université a donc le sien, ce qui n'est pas le cas de l'IAE. L'idée de faire un CHSCT commun aux deux établissements a donc émergé. Ce d'autant plus que la plupart des personnels de l'IAE sont des personnels de Paris 1. Pour François RIOU cela serait également un pas en avant réalisé par l'IAE vers son renoncement à son statut d'autonomie. Le CT et le CHSCT de Paris 1 se sont ainsi prononcés favorablement sur cette proposition. De même que les trois conseils de l'IAE.

Jean-Marc BONNISSEAU craint toutefois que le message envoyé soit un peu trop idyllique quant aux rapports entretenus par l'université avec l'IAE, rappelant que les deux établissements sont encore dans un temps de négociation. D'un point de vue politique vis-à-vis des tutelles, il souhaiterait donc remettre la question à plus tard. François RIOU lui explique que les deux établissements ont déjà des instances communes. De plus, il rappelle que l'UNSA a fait élire un personnel de l'établissement, mais mis à disposition de l'IAE, au CHSCT.

Bernard TALLET se dit sensible aux arguments de Jean-Marc BONNISSEAU. Il rappelle que la partie qui se joue avec l'IAE et les tutelles est des plus compliquées et incertaines et il voudrait mettre dans la balance la question des locaux de la rue La Rochefoucauld avant de voter.

Le point est finalement reporté à un prochain CA.

Dialogue de gestion 2013

Yvonne FLOUR explique tout d'abord que le dialogue de gestion est avant tout un dialogue entre les UFR et instituts d'une part et la direction de l'université d'autre part. Cela s'est traduit par de nombreuses réunions, où étaient présents le vice-président aux finances et les VP de la CFVU. Ce dialogue s'est étalé sur le premier semestre de l'année 2013. Le sujet principal de ce dialogue de gestion porte sur le coût de l'offre de formation avec pour objectifs d'affiner l'évaluation du besoin en heures complémentaires et d'identifier les cours à faibles effectifs. Sur cette deuxième question, il s'est avéré que le travail avait été largement fait et que les cours à faibles effectifs avaient déjà été pour la plupart fermés. S'agissant du premier point, le travail a notamment été mené par Jean-Robert PETIT et Marc DAUSSANT. Il apparaît qu'il a été difficile de faire émerger des données chiffrées. Plusieurs problèmes n'ayant pas encore été résolus (les échanges entre UFR, les diplômes en co-habilitation). Le travail méthodologique a donc été lourd.

Les données ont été distinguées par composantes et par formations. S'agissant du droit, il a été nécessaire de regrouper l'ensemble des composantes dédiées à cet enseignement afin d'obtenir des données pertinentes.

Les disparités tiennent compte des différences de méthode d'enseignement qui pèsent sur le coût des formations. Certaines formations, comme le droit, fonctionnant avec de nombreux cours magistraux, quand d'autres formations ont davantage de TD. De plus, Yvonne FLOUR explique que le coût de la recherche, pourtant autre mission assurée par l'université, n'apparaît pas dans cette synthèse.

Bernard TALLET explique que la direction de l'université a souhaité informer en priorité le CA de ses conclusions avant de les présenter aux directeurs des composantes. Un nouveau dialogue de gestion s'ouvrira en janvier 2014, plus spécifiquement orienté sur la question de l'offre de formation du prochain contrat quadriennal et sur celle des DU et de leur financement.

Jean-Robert PETIT explique l'importance de ces données pour définir les capacités de production de l'établissement. Ce sont des données « basiques », qui ont fait jusqu'ici cruellement défaut. Selon lui, l'université progresse mais la fiabilité de ces données reste perfectible. Il précise qu'il y a des marges d'erreur, peut-être importantes. Mais cela permet de dégager des indicateurs, qui peuvent modestement accompagner la réflexion de la direction.

Laurent JAFFRO remercie tout d'abord l'équipe de direction et l'équipe administrative d'avoir accompli ce dialogue de gestion qui permet de réaliser un travail de comparaison prudent. Il insiste cependant sur les disparités d'encadrement entre les composantes, soulignant notamment qu'il faudra se poser la question des redéploiements de postes, inexistante à ce jour entre UFR. Ce document permettra donc d'amorcer ce redéploiement. Il regrette également que le nombre de doctorants par UFR ne figure pas dans ce tableau.

Catherine TEITGEN-COLLY se félicite de ce travail, qui, pour la première fois, apporte de la visibilité à ces formations. Elle souligne que s'agissant du droit, la plupart des données des UFR juridiques ne veulent pas dire grand-chose et prennent sens uniquement dans le cadre de l'École de Droit de la Sorbonne.

Jean-Marc BONNISSEAU tient à minimiser la marge d'erreur, insistant sur la qualité du travail réalisé. Il s'interroge sur la pertinence du critère « H sur E », qui ne doit pas être le seul critère pris en compte s'agissant des redéploiements. Yvonne FLOUR confirme que les indicateurs renseignent partiellement et

qu'il faut les prendre avec précaution. Elle insiste sur le fait que le dialogue de gestion qui va s'ouvrir en 2014 aura pour objectif d'affiner ces indicateurs et que l'objectif final de cette démarche sera de parvenir à un rééquilibrage progressif et précautionneux des emplois entre les UFR. L'université ne cherchera pas à déclarer une guerre entre UFR, mais pourra jouer sur le volant des heures complémentaires ou sur la répartition de postes si de nouveaux emplois étaient accordés à l'université.

Bernard TALLET explique que ces éléments ont été transmis aux inspecteurs généraux lors de leur audit afin qu'ils apportent leur éclairage quant au rééquilibrage. Ils ont été surpris de l'ampleur des mutualisations à Paris 1 et ont largement mis en garde l'université contre le risque de conflit entre UFR et contre la difficulté de lire les échanges inter-UFR faute de données précises. Certaines UFR ne maîtrisent pas le flux d'heures complémentaires, ce qui reste une des faiblesses du pilotage de l'établissement. Un travail spécifique sera donc mené sur la gestion des stocks et des flux dès l'année prochaine. Une fenêtre pourrait donc s'ouvrir rapidement pour permettre d'amorcer la question du redéploiement.

#### Statuts de l'UFR 10

Laurent JAFFRO explique que les statuts de l'UFR 10 ont été révisés en raison de la suppression du SGSS et de la création d'un département de sociologie au sein de l'UFR. Cela a été l'occasion de les conformer aux nouvelles normes. Les modifications principales concernent l'intégration d'un département de sociologie ainsi que des recommandations mineures de la commission des statuts. Il explique par ailleurs que l'UFR a fait le choix de ne pas préciser la nature des centres de recherche rattachés à l'UFR (UMR ou équipes d'accueil).

Gérard MARCOU explique que les recommandations de la commission des statuts ayant été prises en compte, ceux-ci peuvent être soumis au vote du CA.

Les statuts de l'UFR 10 sont approuvés à l'unanimité.

#### Modification des statuts de l'université

Un travail de longue haleine a été amorcé par la commission des statuts. Le Président remercie à cette occasion Gérard MARCOU et Véronique LESTANG-PRECHAC.

Il entame le débat en expliquant que la loi ESR laisse la possibilité à l'université de faire un certain nombre de choix politiques. Gérard MARCOU explique que la loi ESR apporte des modifications substantielles quant à la gouvernance des universités qui nécessitent que l'université opère un certain nombre de choix.

- S'agissant des composantes il explique que la liste n'est plus fermée. De la souplesse a été apportée par la loi en laissant la possibilité au CA de créer des composantes ou de les regrouper, en leur accordant un certain nombre de délégations.

- S'agissant de la gouvernance, la loi laisse une assez grande liberté d'organisation. Pour le conseil académique, les statuts laissent la possibilité à ce conseil d'élire un président ou de désigner le président de l'université pour le présider. Des libertés sont également accordées en matière de délégations de signature aux vice-présidents, ainsi qu'en matière de composition du bureau de l'université qui peut être ouvert à des membres élus du conseil académique.



- En matière de composition, le conseil académique peut regrouper jusqu'à 80 membres. Un bon équilibre doit donc être trouvé pour assurer à la fois la bonne représentativité de toutes les disciplines et en même temps la bonne marche du conseil. Pour illustrer son propos, il s'appuie sur les projections proposées par la direction des affaires juridiques de l'université. Gérard MARCOU explique qu'il ne recommande pas d'opter pour la projection haute d'un conseil académique à 80 membres, qu'il voit comme une contrainte quant au bon fonctionnement de ce conseil.

Il précise également que des dispositions transitoires sont par ailleurs prévues par la loi.

Nicolas FERRAND DE LA CONTE s'interroge quant à la composition du bureau de l'université. Gérard MARCOU lui explique qu'en l'état, des membres non-élus aux deux conseils pourraient faire partie du bureau. Celui-ci sera de toute façon élu sur proposition du président. Dans tous les cas, ce sera aux statuts de l'université d'en définir les modalités.

Emilien MARTIN se félicite que la projection haute en matière de représentation des étudiants à la CFVU soit a priori celle qui sera retenue. Toutefois, il explique que les élus de l'UNEF se prononcent contre une présidence du conseil académique assurée par le président de l'université. Ils souhaitent un fonctionnement « plus démocratique », avec un président du conseil académique élu parmi ses membres. Il profite que la parole lui soit donnée pour se prononcer contre une UFR de droit unique, rappelant qu'il n'était pas question pour lui de reconstruire l'école de droit de Paris, une sorte d'UFR mastodonte qui puisse écraser les autres par sa taille et son poids.

Philippe BOUTRY lui répond qu'il est attaché à une démocratie efficace. La diarchie créée par l'élection d'un président du conseil académique empêcherait le président de l'université d'exercer ses fonctions et de diriger l'université. S'agissant de l'UFR commune de droit, il rappelle que, pour l'instant, la mission présidentielle procède à l'étude de cette question mais qu'aucune décision n'a été prise. Le comité technique, le conseil académique et enfin le conseil d'administration seront successivement amenés à se prononcer sur la question, ce qui donnera l'occasion aux élus étudiants de s'exprimer en temps voulu sur la question.

Bernard TALLET explique que cette discussion est le préambule d'un processus lourd, qui conduira à de profondes mutations. Il explique avoir participé à une réunion syndicale où ont été évoquées les dérives présidentielles dans certaines autres universités. Il se félicite tout d'abord de la bonne pratique de la démocratie à Paris 1. Et tout en rejetant la possibilité d'avoir une diarchie à Paris 1, il pense qu'il est indispensable d'inscrire dans les statuts les mesures à même de garantir la démocratie à l'université, notamment s'agissant de la composition du bureau. Les discussions autour des nouveaux statuts participent au respect du fonctionnement démocratique et collégial des instances et de la gouvernance de l'université.

Des propos partagés par Yvonne FLOUR, qui rappelle que, lors de la précédente rénovation des statuts, la commission des statuts associait un nombre élargi de participants, issus notamment de l'ensemble des composantes qui ont pu de ce fait s'exprimer en amont. Elle pense qu'il serait profitable de renouveler cette méthode de fonctionnement.

Laurent JAFFRO trouverait souhaitable que soient organisés dans les conseils des débats entre ce qui pourrait relever de statuts globaux et ce qui pourrait constituer une charte élaborées dans les conseils élus.

Gérard MARCOU pense qu'il serait opportun d'élargir la consultation et notamment sur deux points précis : la composition du bureau et la chaîne de consultation et de décision. Ces deux points concernent l'ensemble des composantes de l'université. Pour répondre aux remarques d'Emilien MARTIN, il précise qu'il est impossible d'instaurer une codécision entre le CA et le conseil académique et que seules des procédures à suivre pourront être précisées. S'agissant des délégations de certaines compétences du CA, celles-ci ne peuvent pas être accordées aux composantes mais aux regroupements de composantes.

### **3 – Questions pédagogiques**

#### Nomenclatures et cartographie des diplômes

Le Président informe avoir été reçu pendant deux heures à la DGESIP, accompagné de Soraya MESSAIBAHRI et Marie-Madeleine GRIMAULT, afin de discuter de la question des nomenclatures. L'idée du ministère est de réduire le nombre de mentions, de supprimer les spécialités et de transformer un certain nombre de mentions en parcours.

A ce jour, il existe sept intitulés de licences qui n'apparaissent pas dans le projet quasi-définitif de nomenclatures présentés à ce jour. Le Président explique s'être battu sur l'ensemble de ces points, expliquant l'importance de ces intitulés à la fois pour les diplômés en matière de lisibilité sur le marché de l'emploi et pour la visibilité de l'université. Il espère que des solutions pourront être trouvées à la marge, pour les licences préservation des biens culturels et cinéma notamment.

S'agissant de la carte des formations de master, il relève que des soucis existent, notamment en droit, où l'on veut nous imposer de réduire le nombre trop important de masters.

Par ailleurs, les licences dites suspendues ne seront pas reconduites, le ministère les éliminant systématiquement dans l'ensemble des établissements. Paris 1 en dénombre huit à ce jour.

Après avoir mis en lumière les difficultés face auxquelles se trouve l'établissement, le Président explique que des solutions se dessinent à la marge pour quelques licences (cinéma et conservation du patrimoine notamment). Une cartographie des masters existant a été réalisée par heSam, il faudra donc travailler désormais avec l'ensemble des partenaires de la communauté d'établissements. Les redondances au sein d'heSam sont nombreuses en économie et dans les enseignements artistiques. Plusieurs solutions seront à étudier : soit transformation de mentions en parcours, soit co-accréditation sur la même mention.

A la demande d'Armelle ANDRO, Marie-Madeleine GRIMAULT précise que la cartographie des masters est prévue pour avril 2014 mais la nouvelle réforme ne prendra effet qu'à la rentrée 2015. Seules les licences devront respecter la nouvelle nomenclature dès la prochaine rentrée. La possibilité de demander un report de l'application de cette nouvelle nomenclature est à l'étude.

Catherine TEITGEN-COLLY s'étonne des délais impartis par le ministère pour mener des réformes aussi lourdes. Marie-Madeleine GRIMAULT explique que le ministère n'a pas prévu dans ces délais le temps que prendraient les nécessaires discussions à l'échelle de la communauté d'établissements.

A la demande de Florian GIRAUDO, Marie-Madeleine GRIMAULT explique qu'a priori le ministère ne délivrerait qu'une seule habilitation pour la communauté d'établissements et qu'il reviendrait aux établissements concernés de se mettre d'accord sur le contenu et les co-habilitations. Charge à eux de

différencier des parcours. A partir de 2014, l'établissement devra proposer sa nouvelle offre de formation en licences avec la contrainte impérative d'en maîtriser le coût.

#### Convention ENA/Université Paris 1

La convention porte sur l'aménagement d'un parcours de master (mention Science Politique, spécialité Affaires Publiques parcours Action publique en Europe). Il s'agirait d'accueillir des étudiants étrangers venus se former en administration publique. Le diplôme serait délivré par Paris 1 et le coût de la formation serait pris en charge par l'ENA.

Nicolas FERRAND DE LA CONTE souligne la complexité d'articuler ce projet avec les contraintes du nouveau calendrier imposé par la réforme des nomenclatures.

La convention est approuvée à l'unanimité.

#### MOOC

Le point est reporté à un conseil ultérieur en raison de l'absence de Nadia JACOBY.

Sabine MONNIER pointe tout de même du doigt le coût totalement déficitaire de ce projet. Elle souhaiterait que Bruno DONDERO, responsable du CAVEJ, soit entendu par le CA.

Catherine TEITGEN-COLLY regrette l'importance donnée par le ministère aux MOOC plutôt qu'aux amphithéâtres.

#### FSDIE

Bernard TALLET explique que la commission s'est prononcée quant au financement des projets à hauteur de 49.000 euros. La commission s'est toutefois également prononcée en faveur d'un suivi justifié des subventions accordées, rappelant l'importance de la gestion des deniers publics.

La liste de subventions FSDIE est approuvée à l'unanimité.

### **4 – Questions diverses**

#### DU langues appliquées

Nicolas FERRAND DE LA CONTE explique que des étudiants se sont acquittés des 80 euros de frais d'inscription pour suivre le DULA en espagnol en deux ans alors qu'on vient de les prévenir qu'il allait fermer dès le prochain semestre.

#### Motion de la CFVU

Emilien MARTIN demande que la motion votée par la CFVU soit soumise au vote du CA. En l'absence du président, Yvonne FLOUR refuse de la mettre aux voix.

La séance est levée à 18h50.